

Le Grenelle 2 de l'Environnement : levier de management et enjeu stratégique pour les DGS

Sommaire

Introduction **2**
Dominique LAGRANGE
Directeur de la formation de l'INET

Comment faire pour que la transversalité que suppose le développement durable devienne une évidence ? **4**
Laurence MINE
Associée IDDEO, administratrice de l'association 4D

Qu'est-ce qui peut changer dans le rapport au territoire, aux citoyens ? **6**
Boris PETROFF
Délégué général à l'écologie urbaine, Communauté d'agglomération de Plaine Commune

Questions **8**

Où en est-on exactement ? **10**
Pascal DOUARD
Haut fonctionnaire au développement durable du MEDDTL – Délégation au Développement Durable

Questions **13**

Table ronde **16**
Le Grenelle 2 au tableau de bord stratégique des collectivités : présentation d'expériences et pistes d'évolution

Introduction

Dominique LAGRANGE, Directeur de la formation de l'INET

Bonjour et bienvenue à cette deuxième session des mercredis de l'INET. Ces journées, conçues pour un public de cadres de direction, nous font réfléchir sur des thématiques larges et originales. La session du 19 janvier portera sur les défis d'une métropole au XXI^{ème} siècle, avec un retour d'expérience de DGS accueillis à Shanghai. La prochaine rencontre s'interrogera, le 16 février, sur la question suivante : Le bonheur est-il soluble dans la performance ? Je vous rappelle que les interventions de nos rencontres sont filmées et sont téléchargeables sur le site de l'INET.

La problématique d'aujourd'hui porte sur le Grenelle 2 de l'Environnement. Les questions de gouvernance et de transversalité seront abordées, ainsi que les outils de pilotage et d'évaluation pouvant être mis en place dans nos collectivités.

Laurence MINE, Associée IDDEO, administratrice de l'association 4D

En tant qu'animatrice de la journée, je vous propose d'abord d'effectuer un bref tour de table. Pascal Douard, pouvez-vous vous présenter brièvement ?

Pascal DOUARD, Haut-fonctionnaire au développement durable du MEDDTL

Je travaille au sein du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. Si l'énergie est désormais reliée à l'industrie, j'ai entendu, lors des questions parlementaires posées hier, que le climat devrait rester du ressort de ce ministère. Je fais partie du Commissariat général au développement durable, une direction transversale stratégique qui indique la ligne à suivre au sein du ministère.

A propos du Grenelle de l'Environnement, j'ai lu dans les journaux que tous les ministres s'accordaient à dire que les engagements seraient tenus, et que les quelque 200 décrets devraient être publiés…

Laurence MINE

J'ai eu l'occasion de travailler avec Nathalie Kosciusko-Morizet, lorsqu'elle était encore fonctionnaire au sein du cabinet de Jean-Pierre Raffarin. Son engagement est très ancien puisqu'elle avait déjà travaillé au ministère de l'Economie, dans le cadre des négociations sur l'effet de serre et elle était présente à Kyoto. On peut donc espérer que son engagement va déteindre sur son entourage.

Boris PETROFF, Délégué général à l'écologie urbaine, Communauté d'agglomération de Plaine Commune

Je ne suis pas un expert du développement durable et j'ai travaillé sur cette thématique tardivement, après des années de direction générale. Je suis administrateur territorial, actuellement en poste à Plaine Commune, une agglomération de 350 000 habitants. Il y a une dizaine d'années, j'ai choisi de quitter les fonctions de direction générale pour être un électron libre auprès de DG en qui j'ai entière confiance, et réciproquement. J'ai ainsi travaillé aux conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne, et désormais à Plaine Commune, sur des

thématiques transversales qui m'ont permis d'aborder de nouvelles formes de management. Au Conseil général du Val-de-Marne, j'ai, par exemple, été en charge du développement durable et de la démocratie participative. J'occupe aujourd'hui le poste de délégué général à l'écologie urbaine.

Comment faire pour que la transversalité que suppose le développement durable devienne une évidence ?

Laurence MINE
Associée IDDEO, administratrice de l'association 4D

Je suis consultante en développement durable et je suis militante dans l'association 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) depuis le sommet sur le développement durable de Johannesburg. Sous l'égide du ministère, cette association a créé une base de données sur les pratiques de développement durable des collectivités locales.

I. Pas de modèle dans le développement durable

Nous nous interrogeons, au sein de l'association 4D, sur les enjeux de la transversalité. Le développement durable est généralement considéré comme un nouveau savoir à faire partager de manière transversale dans les administrations. Notre réflexion est légèrement différente : nous avons, par exemple, collaboré avec des scientifiques qui s'interrogent sur la ville durable, pour envisager toutes les modifications possibles. Lorsque nous avons travaillé par la suite avec des acteurs, qui ne sont pas spécialistes du développement durable, ils nous ont demandé des modèles à suivre. Or, nous n'en avons pas.

La ville durable a ainsi pu être considérée comme une ville dense qui privilégie les transports en commun, mais d'autres personnes s'interrogeaient sur la qualité de vie et la pollution qui résulterait de cette concentration. Ce modèle a ainsi pu être remis en cause et je ne sais pas aujourd'hui à quoi devrait ressembler la ville durable.

Elle varie beaucoup selon les arbitrages opérés. Selon des critères spécifiques, une modélisation a ainsi montré que les villes durables se trouvaient en Asie centrale et en Europe de l'est. Ce résultat est dû à l'important travail non salarié en Asie, qui ne nécessite pas de multiples déplacements, et au poids traditionnel des transports collectifs en Europe de l'est.

II. Une transversalité nécessaire en amont

Avons-nous donc assuré assez de transversalité dans nos projets de développement durable ? Depuis la convention de Rio, nous savons que ces projets, qui nécessitent de nombreux arbitrages entre social et économique, sont complexes. Nous devons cependant encore réfléchir sur notre expertise. Par exemple, lors d'une conférence sur le bâtiment durable l'an dernier, un architecte a présenté un projet ne comportant pas de baignoire dans la maison, afin de limiter la consommation d'eau. Le fait que cet architecte affirme qu'un immeuble devait être dénué de baignoire pour s'intégrer dans la ville durable nous a laissés perplexes.

Un HLM durable a également été construit sans ascenseur à Paris. Cette initiative nous a été présentée comme une évidence absolue, puisque les charges énergétiques collectives sont alors maîtrisées. Ces exemples peuvent paraître ridicules, alors qu'un travail très sérieux a été réalisé en amont.

III. La question de l'expertise à travers un « jeu des tribus »

En Belgique, une fondation pour le développement durable qui œuvre beaucoup dans le domaine des agendas 21, commence toujours son travail avec les administrations et la population

concernée par un jeu de rôle. Ce jeu, dit « des tribus », vise à montrer l'absurdité à laquelle on peut aboutir en affirmant être un spécialiste. La tribu des « Tout vert » doit absolument obtenir de bons résultats en termes environnementaux. La tribu dite « Tout sécu » vise la sécurité et s'ajoute aux autres groupes, dits « Tout social », « Tout shop » pour le commerce, « Tous participent » et « Tous mes amis ». Chaque tribu a, dans ce jeu, un conseil des sages, qui doit vérifier que ses objectifs propres sont bien tenus dans un projet. Par exemple, une usine ferme et il faut réaliser un projet d'aménagement des terrains laissés libres. Les « Tout vert » vont ainsi proposer de faire une réserve intégralement préservée, les « Tout shop » suggéraient un grand centre commercial, etc.

Cet exercice participatif a souligné un ensemble d'éléments intéressants : d'une part, le problème de l'expertise puisque le spécialiste se cantonne à ses propres objectifs et aboutit à des résultats absurdes ; et d'autre part, les insuffisances de l'expertise, puisque son savoir ne résout pas le problème. La leçon tirée de cet exercice est que le projet de développement durable est sans cesse sujet à débat, par rapport aux objectifs visés. L'expertise n'est ainsi jamais stabilisée. En tant que consultante, j'ai été amenée à me demander si nous pourrons un jour avoir une expertise suffisante en termes de développement durable pour savoir, par exemple, ce qu'est exactement la ville durable. J'ai tendance à penser que la réponse est négative.

Nous avons énormément progressé dans notre réflexion sur les bâtiments durables et nous en avons même construit, mais les résultats de la consommation énergétique sont incroyablement décevants. L'usage de ces « bons » bâtiments n'aboutit pas un résultat satisfaisant. A quoi est-ce dû ? La solution technique est souvent convaincante en amont mais inadaptée à l'usage. En Seine-Saint Denis, un bâtiment a été construit en suivant de très nombreux critères durables mais il a été loué à une société de télévision, qui travaille 24 heures sur 24 : une situation que n'avait pas imaginée l'architecte. Le bâtiment se révèle alors bien moins économe que prévu. De même, à la Défense, les lumières s'éteignent au fur et à mesure dans la tour EDF. Néanmoins, les résultats sont très décevants, puisque ce système a été conçu par rapport à l'aménagement initial. Or, une réorganisation des services place désormais tous les bureaux sur deux systèmes de gestion différents.

Ce nouvel exemple montre combien nous sommes constamment interrogés par la question de la transversalité. Notre expertise est ainsi remise en cause et nous allons toujours devoir travailler de concert avec le spécialiste du bâtiment ou d'autres interlocuteurs, afin de ne pas proposer des modèles figés, qui se révèlent mauvais. Lorsque nos projets de développement durable échouent, l'espérance des citoyens disparaît. L'enjeu de la transversalité consiste à ne pas se limiter à des projets de management et d'organisation mais à bien comprendre qu'ils s'intègrent à la sphère politique et interrogent sans cesse notre expertise.

Qu'est-ce qui peut changer dans le rapport au territoire, aux citoyens ?

Boris PETROFF
Délégué général à l'écologie urbaine, Communauté d'agglomération de Plaine Commune

Bonjour à tous. Combien de projets, qui nous paraissaient justes, ne rencontrent pas le succès escompté ? Il est alors très difficile de reconnaître de tels échecs, notamment pour nos élus. Ce principe de réversibilité explique pourquoi nous nous interdisons encore le « tout électrique » car bien qu'il s'agisse d'une solution très attirante, elle est irrémédiable. Admettre que toute décision peut être remise en cause est donc un des grands principes du développement durable. Je ne suis pas un expert en développement durable, mais je suis entouré d'une équipe de cinq ingénieurs, qui disposent de cette expertise.

I. Le territoire de Plaine Commune

La population de Plaine Commune est très diverse et possède le revenu le plus faible du territoire national. Le territoire de la communauté d'agglomération, à mi-chemin entre Roissy et la Défense, est composé de 8 communes et de près de 350 000 habitants et 50 000 étudiants. Un très grand centre universitaire est en développement et il y a beaucoup d'emplois, mais nos habitants s'en vont majoritairement travailler à l'extérieur du territoire, alors que les postes sur le territoire sont occupés par des non-résidents.

Nous avons ainsi un développement économique fort mais qui ne profite pas aux intérêts de la population de Plaine Commune. D'où notre intérêt à adopter une approche environnementale éminemment sociale. Ce territoire est en redéveloppement, malheureusement pollué, et a connu plusieurs vagues de délocalisation. L'installation du Stade de France, il y a une dizaine d'années, a cependant constitué le déclic d'un développement économique très fort. Avec 50 % de logements sociaux, cette zone dispose de potentiels énormes mais la population reste très défavorisée.

II. Des compétences très liées aux enjeux du Grenelle

La communauté d'agglomération a dix ans et les communes ont délégué des compétences qui constituent des leviers d'action du Grenelle : l'habitat, la rénovation urbaine, la politique de la ville, le développement économique, la voirie des espaces publics, la propreté et l'assainissement, etc.

Nous recensons 1 500 agents communautaires mais nous entretenons des relations très proches avec les villes, qui représentent au total 10 000 agents territoriaux, auprès desquels nous pouvons diffuser l'esprit du Grenelle de l'Environnement. Notre collectivité est déjà labellisée « Agenda 21 », nous avons deux éco-quartiers et nous sommes la seule collectivité d'Ile-de-France à être « Ecocité ». Ce label n'est pas qu'honorifique car nous sommes invités à dépenser 40 millions d'euros d'aides d'Etat, auxquels il nous faut néanmoins ajouter des sommes bien supérieures. Notre démarche accompagne donc le Grenelle, pour des raisons autant sociales qu'environnementales.

Joe Spiegel constitue un interlocuteur qualifié pour parler du Grenelle, de ses comités de pilotage et des engagements publiés en octobre 2007 et juillet 2008. S'en est suivi un long débat sur la loi du 3 août 2009, votée à la quasi-unanimité du Parlement. A l'été suivant, j'avais rédigé une note pour informer les services de la révolution des pratiques engendrée par cette loi cadre. Ce levier législatif clair offrait un signal très positif mais la loi Grenelle 2, censée constituer une boîte à outils, me semble aujourd'hui réduire les attentes de la première loi. Nous sommes donc déçus et nous nous concentrons sur les grands principes de la loi de 2009.

III. Qu'est-ce que le Grenelle peut changer dans le rapport au territoire ?

Nous attendons encore la publication de nombreux décrets, mais nous sommes parfois déçus de l'application de la loi, comme lors du moratoire sur le nombre de kilomètres d'autoroute. Pour nous, la loi est un prétexte pour revisiter le rapport des politiques à leurs citoyens. Nos élus n'ont d'ailleurs pas attendu la loi pour travailler sur cette question du développement durable, portée par une prise de conscience collective et les propositions de Nicolas Hulot.

Ainsi, lorsque la loi de 2009 a été votée, nous avions adopté un Plan communautaire de l'Environnement, labellisé Agenda 21, qui s'inscrivait dans une logique de développement durable. En juillet-août 2009, nous avions déjà décidé l'essentiel des dispositions du Plan Climat territorial. La collectivité n'a donc pas attendu cette obligation, énoncée dans la loi de 2009 et rappelée en 2010 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Les débats parlementaires nous ont aidés à aller un peu plus loin et plus vite dans leur réalisation. De plus, avant même que le Plan Climat ne soit entériné, les élus des huit communes et de l'agglomération ont décidé d'adopter leurs agendas 21 – communaux et intercommunal – simultanément, en toute cohérence et en toute indépendance.

IV. De bonnes raisons pour accompagner le Grenelle

Nous avons un objectif commun avec le Grenelle, à savoir lutter contre le changement climatique, et nous avons d'autant mieux vécu le vote de la loi qu'elle répondait aux objectifs politiques de nos élus. Dans la mesure où cette thématique du changement climatique touche le bâtiment, l'urbanisme, le déplacement, l'énergie et ses modes de production, etc., de très bonnes relations avec le Conseil général nous permettent de partager des actions. Dans un territoire au taux chômage de près de 17 %, les élus ont tous la volonté de conserver la population sur leur territoire ; l'habitat, très dégradé, fait partie des priorités.

Lorsqu'on parle d'écologie urbaine, cela signifie que nos élus ne pensent pas que la solution soit d'augmenter les points de croissance de PIB. Il est important que chaque direction intègre les enjeux croisés du développement durable. A la direction de l'habitat, nous avions déjà une charte de la qualité de la construction neuve et nous avons retravaillé cette thématique, en suivant les exigences du Grenelle, la RT 2012 et les « 3 fois 20 ». D'ailleurs, nous avons été, il y a quelques années, une des premières agglomérations à signer la Convention des Maires. La Charte Qualité Constructions Neuves a intégré les différents leviers du Grenelle de l'Environnement et a pris en compte la taille du logement, son éclairement, les conditions de construction, la taille des copropriétés, la réduction des charges, afin de construire la mixité sociale. La deuxième approche environnementale a consisté à réfléchir sur la manière d'atteindre les 65kWh par m^2 par an et de parvenir à un solde à énergie positive, à un horizon qui précède les obligations réglementaires. Nous imposons enfin des contraintes à nos bailleurs sociaux et promoteurs privés, pour que le coût de vente permette à des populations à faibles revenus d'acquérir une propriété sur notre territoire.

Plus globalement, le Grenelle nous a permis d'aborder des questions transversales, de sortir de l'enclave de notre territoire, tout en nous offrant un prétexte pour accélérer nos actions.

V. Une démarche en trois temps

Il faut expliquer ce qu'il va falloir changer, du fait des nouvelles dispositions réglementaires, puis intégrer les évolutions souhaitables dans la culture et les schémas de chaque direction, comme dans le cas du Plan Local de l'Habitat. Cette évolution se traduit enfin en schémas plus globaux, comme les agendas 21.

Notre territoire est en plein bouleversement, avec de très nombreux chantiers, et une check-list est soumise à chaque opération de réaménagement. Des évaluations ont montré que les réductions de coûts de chauffage peuvent être très largement entamées par le prix des contrats

de maintenance de systèmes sophistiqués permettant ces économies d'énergie. Nous nous intéressons donc à la réalité des objectifs de notre Charte. Nous avons ainsi créé des « appartements futés » qui expliquent aux locataires comment utiliser au mieux les systèmes.

VI. Une aubaine pour les DG

Les directions générales doivent se saisir du levier du Grenelle, qui leur offre l'occasion d'être en avance sur les obligations à venir, de travailler en mode projet, tout en combattant les potentats internes et en favorisant la transversalité. Les citoyens sont intégrés au projet et nous pouvons faire de la prospective, afin de bâtir notre avenir.

Nous regrettons néanmoins que le Grenelle soit actuellement en passe d'être oublié, comme le signalent beaucoup d'associations et comme en témoignent les projets de taxe carbone, de taxation exemplaire ou encore d'énergie solaire, laissés à l'abandon. De plus, nous attendons toujours d'autres indicateurs de développement humain que le PIB. Enfin, le besoin de moyens financiers reste l'une des plus grandes difficultés à laquelle nous sommes confrontés pour mener à bien un Plan Climat Energie territorial ambitieux.

Questions

De Dominique FLAHAUT, chef du pôle énergie et qualité de l'air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

J'aurais aimé savoir, de manière plus opérationnelle, comment peuvent être traitées les questions transversales. D'autre part, quels sont les nouveaux facteurs pour faire participer les habitants ?

Boris PETROFF

En ce qui concerne votre première interrogation, la transversalité ne s'impose pas. Il y a deux leviers actuellement disponibles : l'Agenda 21 et surtout le référentiel d'aménagement écologique avec le mode de gestion de projets. Les différentes directions vont devoir coopérer sur les projets d'aménagement, alors que les démarches traditionnelles étaient plus cloisonnées et découpées en différentes phrases. La nomination d'un chef de projet, qui a autorité sur les différents services, permet d'intégrer toutes les parties prenantes dès le début.

La transversalité est également politique puisque les élus, ayant voté un projet à la communauté d'agglomération, doivent en assurer le suivi sur leur territoire. Pour les grands projets, une instance réunit donc, en amont, les maires concernés, le président et les différents vice-présidents concernés. La rencontre des différents services a permis d'identifier quatre clés d'entrée dans notre référentiel : l'énergie, la nature en ville, le vivre ensemble et la santé. Cette nouvelle démarche n'est pas parfaite mais vise à ce que l'ensemble de nos collègues puissent s'exprimer en amont sur un projet d'aménagement. La loi Grenelle ne suffit pas, elle s'accompagne d'une volonté très forte de la part de notre direction générale.

Au niveau de la participation des habitants, nous sommes plutôt confrontés à une situation d'échec. Tous n'ont pas la même culture et la même vision de ce qu'est une ville propre. Nous avons donc décidé d'établir un Agenda 21 et cela reste difficile. Les enquêtes sont efficaces et nous disposons également d'un blog. Notre objectif quantitatif était de discuter physiquement avec 1 % de notre population, soit 5 000 personnes. Or, sans compter les enquêtes, nous n'y arriverons jamais. Nous avons donc la volonté d'agir, sans trouver encore la recette efficace.

Où en est-on exactement ?

Pascal DOUARD
Haut fonctionnaire au développement durable du MEDDTL – Délégation au Développement Durable

Bonjour. Je vais vous exposer ma vision du processus du Grenelle de l'Environnement, avant de me focaliser sur la loi Grenelle 2 et sur la stratégie nationale de développement durable.

I. Le Grenelle de l'Environnement, un processus inédit

L'originalité du Grenelle a été de ne pas se limiter à l'aspect écologique et de réunir cinq « tribus » en leur donnant une *deadline*, ce qui a abouti aux 268 engagements. Ce processus peut être répliqué. De nombreuses actions ont permis une mobilisation sans précédent sur le thème du développement durable et une évaluation a été établie trois ans plus tard.

La loi Grenelle 1 me semble constituer une réponse à la frustration des parlementaires, devant les décisions prises par les nouvelles parties prenantes. Le ministre a ainsi souhaité que les 268 engagements fassent l'objet d'une loi programme, qui a quasiment été votée à l'unanimité et qui a renforcé le processus initial.

Les premières applications législatives du Grenelle sont rapidement apparues dans les lois de finances. La loi Grenelle 2 constitue bien une boîte à outils selon moi, mais partielle puisqu'elle n'intègre pas tous les engagements du Grenelle. Or, ceux-ci doivent être transcrits dans la loi pour être respectés. Il ne faut néanmoins pas limiter la mise en œuvre du Grenelle à ces trois lois. Des actions ont d'ailleurs été menées, en amont, comme dans le cas de Plaine Commune. Nous avons également agi lorsque la France était à la tête de la présidence de l'Union européenne, en adoptant un règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des voitures. Le Grenelle se met donc en œuvre, et pas uniquement au travers des trois lois, les actions sur le terrain étant les plus importantes.

Le coût des investissements nécessaires pour atteindre les objectifs des engagements du Grenelle atteint un montant considérable de 440 milliards d'euros, soit près d'une année de budget français. Il se répartit en trois grands blocs : la moitié pour l'amélioration des logements, un quart pour les transports et un autre quart pour l'énergie. Nous avons tenté de calculer le nombre d'emplois associés et nous avons obtenu le chiffre de 600 000 emplois créés ou maintenus. Néanmoins, il faut être conscients que ce qui est dépensé pour le Grenelle ne l'est pas ailleurs.

Aujourd'hui, près de la moitié des engagements sont en cours de réalisation, 18 % sont déjà réalisés et près d'un quart d'entre eux reste encore à engager, en raison d'imprévus ou par défaut de pertinence.

II. Zoom sur la loi Grenelle 2 : les différents chantiers

Le Grenelle 2 correspond à près de 20 % des engagements du Grenelle de l'Environnement. Il s'agit néanmoins d'un « monstre législatif », avec 105 articles dans la proposition de loi, puis 248 après passage au Parlement. Ces articles relèvent de 25 codes différents. Leur lecture se révèle délicate : un article d'*Environnement Magazine* permet d'avoir une vision plus claire de cet ensemble.

Six chantiers majeurs sont abordés : le bâtiment et l'urbanisme, les transports, l'énergie, la préservation de la biodiversité, les risques et le traitement des déchets et la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance économique.

1. Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Dans le neuf, à court terme, la consommation des bâtiments ne devra dépasser 50 kWh/m^2/an, avant d'évoluer vers des bâtiments à énergie positive. L'enjeu majeur concerne néanmoins les bâtiments anciens, sur lesquels il faut agir au maximum. Or, peu d'éléments du Grenelle 2 concernent ces bâtiments anciens et certains points très importants font défaut, comme l'action sur les logements sociaux avec des financements privilégiés.

Nous n'avons pas de modèle d'urbanisme durable mais il s'agit de densifier davantage et de favoriser les courtes distances, avec une économie de l'espace. Dans la loi Grenelle 2, cela se traduit par un travail sur les outils de planification (DTA, SCOT et PLU), une volonté de généraliser les SCOT et une réforme de la réglementation de l'affichage publicitaire.

En ce qui concerne le bâtiment, une attestation obligatoire vérifiant la prise en compte des normes énergétiques à la fin des travaux est créée. S'ajoutent une nouvelle réglementation thermique RT 2012 et de nouvelles obligations pour le parc tertiaire, qui feront l'objet d'un décret.

2. Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins de mobilité

Deux tiers des trajets en France sont parcourus sur une distance de moins de 100 kilomètres : les transports de proximité constituent donc un enjeu majeur au quotidien. Une meilleure utilisation des véhicules est donc capitale et se traduit à travers des objectifs variés : favoriser le développement des véhicules décarbonés, réglementer et restreindre l'accès à certaines zones, expérimenter des péages urbains pour les villes de plus de 300 000 habitants ou encore récupérer une partie des plus-values créées par l'insertion de nouveaux transports en commun.

Avant le Grenelle 2, les vendeurs de carburants n'étaient pas concernés par les certificats d'économies d'énergie. C'est désormais le cas et cela offre de nouvelles possibilités intéressantes. Les vendeurs d'énergie doivent ainsi réaliser des économies, de manière directe ou en incitant leurs consommateurs, afin d'obtenir leur certificat». Par exemple, EDF a formé des professionnels du bâtiment aux économies d'énergie.

3. Réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production

L'objectif européen reste la mise en œuvre des « 3 fois 20 ». En France, la part des énergies renouvelables doit atteindre 23 % de la production d'énergie nationale. Ces 23 % ne sont pas issus du photovoltaïque mais en majorité de la biomasse, en particulier du bois. Viennent ensuite l'hydraulique, l'éolien, le solaire thermique et enfin le photovoltaïque. Parmi les actions à mener, figure l'obligation de mettre en place des Plans Climat Energie territoriaux dans les communes de plus de 50 000 habitants. Ces plans se composent de deux volets : Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre et comment s'adapter au réchauffement climatique et à ses conséquences ? L'encouragement aux réseaux de chaleur constitue un des engagements qui peuvent être pris sur ce volet énergétique.

4. Préservation des ressources naturelles et de la biodiversité

Les grands enjeux inscrits dans la loi Grenelle concernent notamment l'agriculture et ce que l'on appelle la Trame verte et bleue, qui vise à assurer des continuités écologiques sur le territoire. D'autres mesures vous concernent, comme la protection des zones humides et des captages d'eau potable, ainsi que l'obligation pour les collectivités de faire un inventaire de leur réseau de distribution d'eau, de mesurer le pourcentage de fuites et de mettre en œuvre, le cas échéant, des travaux de réparation avant 2013. Vous avez également la possibilité d'instaurer une taxe annuelle sur les surfaces imperméabilisées, dans la limite d'un euro au mètre carré. Enfin, le

Grenelle de la Mer a introduit l'idée qu'il est nécessaire d'instaurer une gestion plus intégrée de la mer et du littoral. Une stratégie doit être mise en place dans cette optique dans les années à venir

5. Maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé

Parmi les éléments novateurs, les risques émergents, comme les nanosubstances et les ondes électromagnétiques doivent être pris en compte, mais cela vous concerne peu. En revanche, de nouvelles dispositions sur les inondations, les nuisances lumineuses et sonores et la pollution de l'air, vous touchent directement.

Le Grenelle 2 cherche ainsi à corriger les conséquences négatives de la pollution lumineuse, mises en exergue par des spécialistes. La pollution de l'air intérieur, en particulier dans certains établissements publics, doit également faire l'objet de nouvelles mesures. Une directive européenne relative à la gestion des risques d'inondations prévoit, d'autre part, une phase d'évaluation avant fin 2011 et une cartographie d'ici fin 2013 avec les plans de gestion associés. L'accès aux fonds de prévention, en matière de submersion marine, est également facilité.

L'objectif en termes de déchets est d'agir à la source en réduisant leur importance, puis de développer des filières de récupération et de retraitement. Les ordures ménagères constituent une priorité dans ce cadre et les collectivités locales doivent définir un programme local de prévention avec bilan annuel. Une collecte sélective des déchets organiques et de nouveaux systèmes de tarification des déchets peuvent également être développés.

6. Mise en place d'une nouvelle gouvernance écologique

Ce volet concerne les acteurs privés, du point de vue de la responsabilité sociale des entreprises et de l'affichage, mais aussi les associations, les enquêtes publiques et les textes réglementaires correspondants.

La consultation obligatoire du public, en amont des enquêtes publiques, pour tous les projets de plus de 150 millions d'euros, vous concerne directement. Les types d'enquêtes publiques sont simplifiés et l'évaluation environnementale pour les documents d'urbanisme doit être systématisée. Un dispositif de reconnaissance des associations doit enfin être mis en place, afin d'identifier celles qui concernent davantage le niveau local et celles ayant une assise plus large. Cette mesure permettrait de désigner les associations les plus représentatives. Dans les grandes collectivités locales de plus de 50 000 habitants, un rapport de développement durable est exigé, préalablement à l'adoption du budget.

Un certain nombre de dispositions de la loi Grenelle 2 vous concernent donc directement. En définitive, cette loi entraîne des contraintes, mais offre bien des opportunités d'actions intéressantes. Elle doit cependant être replacée dans un contexte plus global, le Grenelle découlant lui-même d'une démarche très environnementale.

Or, il est très important que les politiques sociale, économique et environnementale soient correctement liées. La stratégie nationale de développement durable offre un référentiel pour croiser ces dimensions.

Laurence MINE

Il est d'ailleurs intéressant de constater que cette nouvelle stratégie nationale de développement durable (SNDD) est désormais calée sur la stratégie européenne (SEDD).

Questions

Emmanuel CHARIL, élève stagiaire administrateur à l'INET

Beaucoup d'objectifs sont quantifiés, avec des échéances, dont certaines approchent déjà. Craignez-vous, à cette occasion, une multiplication éventuelle des contentieux à l'encontre des décisions réglementaires de l'Etat ? Existe-t-il une réflexion prospective au ministère à ce sujet ?

Pascal DOUARD

Pas à ma connaissance. La qualité des 201 décrets constitue la priorité actuelle : il y a un pilote par décret et des points sont organisés tous les quinze jours. Nous n'avons donc pas réfléchi sur les contentieux possibles, peut-être à tort.

Boris PETROF

Qu'en est-il de l'obligation d'établir un Plan Climat Energie territorial pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, lorsqu'elles sont reliées à des agglomérations, ayant elles-mêmes déjà adopté un tel plan ? Plus globalement, que se passe-t-il si une ville de plus de 50 000 habitants n'a pas adopté son Plan Climat en 2012 ? Quelle est la pénalité ?

Pascal DOUARD

Aucune pénalité n'est inscrite dans la loi. J'ignore la réponse à votre première question, mais il me semble logique qu'il ne faille pas recommencer le même exercice… Cela n'engage que moi cependant.

Dans le cas où une collectivité ne réalise pas son plan dans le délai imparti, j'imagine que le préfet peut éventuellement consigner une somme pour engager l'exercice ou demander aux services de l'Etat de le réaliser pour la commune concernée. Cela dit, ce n'est pas ce que cherche l'esprit du texte…

Jonathan MORICE, délégué au développement durable à la ville d'Orléans

Ma question est liée aux questions du budget et du référentiel. Dans un contexte budgétaire très contraint, les référentiels de coût par tête de CO2 économisé constitueraient un élément intéressant à diffuser aux élus…

Pascal DOUARD

Des travaux ont été effectués sur ce sujet, notamment par le cabinet McKinsey.

Laurence MINE

J'ai été à l'origine des simulations des permis d'émissions organisées à Paris et votre question est douloureuse. La Commission européenne s'est montrée extrêmement claire sur ses ambitions concernant le photovoltaïque : elle signale, d'une part, la nécessité de fournir des efforts en termes de recherche et, d'autre part, sa compatibilité dans le mix énergétique avec l'électricité, dont la société urbaine est fortement dépendante.

Intégrer tous les facteurs du développement durable à notre réflexion est une condition essentielle. Je suis souvent scandalisée par des discours portant uniquement sur le prix, alors que nous disposons de nombreuses études qui témoignent de la nécessité des énergies renouvelables et de la baisse de leur coût sur le long terme. Je suis pro-nucléaire et je suis pourtant persuadée que cette industrie est très difficilement exportable. Nous avons donc un besoin crucial en énergies renouvelables et nous devons accepter de disposer encore de peu de certitudes et que les solutions du développement durable soient mises en débat.

Jonathan MORICE

Mon exemple visait à objectiver des choix entre la recherche et la diffusion de la technologie…

Pascal DOUARD

En effet, je suis sûr que si nous travaillons sur les économies d'énergie, nous trouverons forcément des éléments intéressants.

Laurence MINE

Tout à fait. A cet égard, l'Agence internationale de l'énergie a réalisé un schéma des enjeux devant permettre la limitation des émissions de gaz à effet de serre : le poids de l'économie d'énergie représente 50 % de l'impact total.

Boris PETROFF

Il m'apparaît en particulier intéressant de cesser de travailler sur un prix net, pour essayer d'aborder le prix global**.** Cette démarche est possible dans les collectivités locales et la ville de Paris a commencé à le faire pour sa politique patrimoniale. Avant de prendre une décision d'investissement, il s'agit d'intégrer a minima aux coûts actuels de l'énergie une quinzaine d'années de coûts de fonctionnement. Nos ingénieurs sont tout à fait capables d'opérer ces calculs et cette démarche résultera d'un choix politique.

Une autre difficulté concerne le mode de financement du Grenelle, qui provient de l'initiative privée, pour des actions auxquelles les collectivités ne peuvent elles-mêmes pas subvenir. A Paris, Bertrand Delanoë avait promis 200 000 mètres carrés de photovoltaïque mais il a été confronté à un refus de l'initiative privée, pour qui le retour sur investissement semblait trop long. La réponse de Paris a donc consisté à créer une société d'économie mixte qui va elle-même porter ces investissements, pour tenir ces engagements.

Le prix nous amène souvent à une lecture très technicienne, mais l'usager doit être introduit très tôt : nous ne pourrons jamais développer d'efficacité énergétique si l'on ne travaille pas, dans le même temps, avec les utilisateurs des bâtiments.

Dominique FLAHAUT

Le développement durable est souvent abordé en termes d'investissements ; or il faut également analyser ce qui est fait au quotidien, ce qui nécessite des méthodes transversales spécifiques. Des éléments peuvent être améliorés, en comparant la situation avec d'autres collectivités, sans nécessairement dépenser beaucoup d'argent. La question de la simplicité et de la complexité m'apparaît aussi centrale. Ainsi, dans le cas du photovoltaïque, notre ambition nous a conduits à mettre en place des fermes photovoltaïques sur les territoires provençaux car il est beaucoup plus facile d'en installer sur ce territoire qu'à Paris.

Un travail considérable est à opérer, afin que le privé s'attaque également à des problèmes plus complexes. Pour développer les économies d'énergie, les professionnels doivent être formés. Que faites-vous donc en termes de transversalité dans le cadre du développement soutenable avec vos collègues des différents ministères ?

Pascal DOUARD

La stratégie nationale de développement durable a été élaborée dans un cadre interministériel. Michèle Pappalardo, responsable du commissariat général au développement durable, est d'ailleurs également déléguée interministérielle. Chaque ministère doit ainsi s'approprier la stratégie et la décliner en un certain nombre d'actions, comme a commencé à le faire le Ministère de la culture.

Enfin, le photovoltaïque est un marché d'avenir mais reste confronté à l'écart entre la rentabilité financière et la rentabilité économique.

Table ronde

Le Grenelle 2 au tableau de bord stratégique des collectivités : présentation d'expériences et pistes d'évolution

Cornelia FINDEISEN, DGA, Communauté urbaine de Dunkerque
Anne GED, Directrice, Agence parisienne du climat
Gérard RUELLE, DGS, Conseil régional de Champagne Ardenne

Les débats sont animés par Laurence MINE, Associée IDDEO et administratrice de l'association 4D

Cornelia FINDEISEN

Je suis actuellement DGA adjointe à la communauté urbaine de Dunkerque et je gère directement une petite mais importante direction transversale, dite « Stratégie, partenariats, Europe et International ». Celle-ci a notamment accompagné les élus pour élaborer le projet communautaire, qui a vocation à devenir l'Agenda 21 de notre territoire. Les spécialistes du développement durable travaillent dans cette direction.

Je suis Allemande et suis restée en France après mes études. Après avoir travaillé dans le secteur privé, j'ai intégré la fonction publique d'Etat, au ministère de l'Ecologie, puis au ministère des Transports. Depuis janvier 2009, je fais partie de la fonction publique territoriale.

Je suis arrivée en France en 1996, en pensant que les Allemands étaient bien plus écologistes que les Français. Cela s'est confirmé au quotidien. Néanmoins, je dois reconnaître que la situation s'est inversée et que le développement durable est beaucoup mieux connu et compris par les citoyens français lambda, suite notamment à la campagne de Nicolas Hulot.

Anne GED

J'ai été consultante jusqu'en avril dernier, en ayant longtemps travaillé avec les collectivités locales sur les questions d'énergie, de climat et de développement durable. Le 15 avril, j'ai donc été chargée par la ville de Paris de mener une mission de préfiguration de l'Agence parisienne du climat. Pendant six mois, j'ai cherché à analyser comment entraîner une ville sur une thématique aussi importante, jusqu'à la création de cette nouvelle agence, dont j'ai pris la direction.

Gérard RUELLE

Je suis directeur général des services de ma région Champagne Ardenne et je suis entré dans la fonction publique territoriale en 1984, lors de la première étape de décentralisation. J'ai auparavant travaillé six ans dans une chambre de commerce. J'avais alors mis en place la première bourse régionale d'échange de déchets industriels. Même si elle n'a pas toujours bien fonctionné, elle m'a permis de mettre en relation des petites et des grosses cartonneries. Le système s'est avéré efficace pendant un temps mais les grossistes, qui ramassaient les cartons, se sont plaints que des petits producteurs en fournissaient directement. Le marché a alors repris ses droits et les cartonneries ont cessé de s'approvisionner auprès des petits producteurs. Cette expérience est ainsi intéressante, tant par ses succès que par ses échecs.

Au niveau de la direction générale de collectivité, nous ne sommes pas autant impliqués sur le développement durable que le serait un directeur recruté spécifiquement pour ces questions. Néanmoins, il est indispensable que le directeur général ait cette vision transversale et l'impulse auprès de l'ensemble des services. Avant même que j'arrive, cette notion était bien intégrée et la région avait déjà anticipé les lois du Grenelle de l'Environnement.

Laurence MINE

Depuis quand la Champagne-Ardenne est-elle réellement dotée d'un plan de développement durable, et quelle est son ambition ?

Gérard RUELLE

Le président est actuellement à Mexico, pour représenter l'Association des Régions de France dans le cadre d'une association des plus grandes villes internationales, et relayer les actions menées pour le climat. Cette réunion devrait se clore par la signature d'un pacte inscrivant les engagements des grandes villes en matière de préservation de l'environnement.

De plus, la Champagne-Ardenne est la première région à avoir mis en place un plan éolien. Depuis, nous avons été suivis par d'autres régions, et même été dépassés par la Picardie, grâce à son littoral et ses installations off shore. Enfin, la Champagne-Ardenne a été la première région à élaborer son Plan Climat Energie.

Laurence MINE

Mais que représente le Grenelle pour votre région ?

Gérard RUELLE

Il constitue une confirmation que nous étions sur la bonne voie. La plupart des chapitres des deux textes du Grenelle comportent les grands axes que mène la région depuis de nombreuses années.

Laurence MINE

Allez-vous donc mettre en place rapidement le rapport Développement durable ?

Gérard RUELLE

Cela ne nécessitera pas un effort considérable. Il ne se passe pas une séance de commission permanente, sans que nous n'engagions des actions tangibles, allant dans le sens du développement durable.

Laurence MINE

Cornelia Findeisen, en quoi la gouvernance du territoire peut-elle être transformée par le Grenelle de l'Environnement ?

Cornelia FINDEISEN

Dunkerque n'est pas une ville durable et plusieurs chemins s'offrent vers la durabilité. A Fribourg, toutes les conditions sont réunies pour fédérer les personnes autour du développement durable. Au contraire, Dunkerque pâtit d'un port très industriel, avec de nombreux sites Seveso. Ce n'est pas un territoire de cadres ou de « bobos ». Pourtant, des mesures sont menées depuis longtemps : la mise en place du tri sélectif en 1989 et la création d'emplois d'insertion constituent un exemple remarquable.

Notre population est un peu renfermée sur son territoire et parle peu de langues mais la situation évolue, conformément aux aspirations de notre projet communautaire. Nous voulons ainsi nous rouvrir vers le monde et vers notre façade maritime, qui constitue une opportunité. Le dialogue ne doit cependant pas être nécessairement institutionnalisé et il n'existe pas de modèle type pour développer de la démocratie participative. Nous soutenons également beaucoup le tissu associatif, très présent dans le Dunkerquois. Nous comptons, par exemple, le plus grand nombre de licenciés sportifs en France. Cela constitue un signe d'épanouissement citoyen, qui s'intègre au développement durable.

Nous avons adopté notre Plan Climat l'an dernier et nous disposons d'une Charte du développement urbain durable. Notre projet communautaire, qui constitue une réussite centrale, a émergé après plus d'un an, de nombreux acteurs étant impliqués. Vous pouvez aujourd'hui le consulter sur le site de la Communauté urbaine.

Dunkerque a également pris des engagements à l'échelle internationale : nous avons accueilli au mois de mai la 6ème conférence européenne des villes durables, qui a permis de faire participer l'ensemble des territoires. En outre, Dunkerque sera un carrefour du développement durable en 2012 et de nombreuses manifestations pendant l'année s'inscrivent dans cette dynamique. Michel Delebarre, président de la Communauté urbaine et député-maire de Dunkerque, est, de surcroît, dépositaire de la Déclaration des maires européens, qui a été élaborée lors de la conférence de mai.

Laurence MINE

Votre projet de développement durable est également très lié aux projets européens et vous avez pu faire le lien entre les différentes échelles grâce au Grenelle…

Cornelia FINDEISEN

Nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour prendre des engagements forts au niveau européen. Le Grenelle est nécessaire mais l'échelon local s'est déjà emparé de ces thématiques, comme en témoigne la réunion de Mexico. D'ailleurs, le sommet de Copenhague a été un échec mais a permis aux collectivités de s'affirmer de manière croissante. Or, la mise en œuvre pratique se fera bien à l'échelon local.

Laurence MINE

Le développement durable est le sujet qui permet de faire le lien entre le global et le local, en intégrant le niveau européen. En 2012 aura lieu « Rio +20 », un nouveau sommet mondial sur le développement durable, qui constitue un enjeu important pour la gouvernance des collectivités locales.

Anne Ged, comment l'Agence parisienne du climat a-t-elle été mise en place et comment va-t-elle profiter des lois impulsées par le Grenelle ?

Anne GED

Le Plan Climat de Paris a été adopté à l'unanimité le 1er octobre 2007 et a donc anticipé le Grenelle. Il possède une portée très large sur l'ensemble des sujets et compétences de la collectivité, et ses objectifs (« 3 fois 30 » sur le patrimoine et les compétences propres de la ville et « 3 fois 25 » sur le territoire de la ville) sont plus ambitieux. Ce Plan Climat est devenu le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques de la ville. Yann Françoise, qui pilote ce plan, a élaboré chaque année un « Bleu Climat », document qui interpelle toutes les grandes directions et scrute les budgets, résultats et évaluations de chaque politique. Ce document constitue un outil structurel très important. Or, si l'on observe la politique de la ville portant sur ses propres compétences et sur son patrimoine, son potentiel d'action est de 25 %, les 75 % restants concernant les citoyens. L'idée a donc été proposée de créer une agence dédiée à ces 75 %, sur lesquels la ville n'avait pas de prise directe. Son objectif est d'être financée par la ville mais également de trouver d'autres partenaires financiers.

Grâce à cette Agence parisienne du climat, la ville va décliner un certain nombre de politiques publiques, comme son Plan local de l'habitat. Cette agence constitue donc un outil d'innovation qui va notamment agir pour que les logements construits ou réhabilités atteignent les objectifs des « 3 fois 25 ». Les actions menées par l'agence sont ainsi de deux ordres : un axe structurel pour « décarboner » le territoire, et un axe d'accompagnement du changement auprès des citoyens, afin qu'une réelle évolution culturelle s'opère.

A Paris, nous sommes ainsi plus ambitieux que le Grenelle de l'Environnement, de manière à envoyer des signaux forts à d'autres territoires.

Laurence MINE

Cornelia, pouvez-vous préciser les actions menées à la Communauté urbaine en matière de développement durable ?

Cornelia FINDEISEN

Nous ne sommes pas un modèle. Le projet communautaire constitue notre réalisation centrale, que se sont bien appropriée les élus. Parmi les exemples de projets, nous préparons un nouveau centre d'agglomération, en deux étapes, en 2015 et 2025. Un architecte urbaniste catalan a travaillé sur ce projet et a constaté que l'on ne pouvait pas voir la mer en arrivant à Dunkerque, en dépit de son littoral. La première de ses idées a donc été de déplacer la gare vers le bassin de commerce. Il s'agissait d'une belle idée, bien qu'irréalisable techniquement et financièrement.

Le projet de redynamisation du centre-ville est en évolution constante et est discuté tous les jeudis par les différents organismes qui le pilotent. J'ignore si nous obtiendrons l'adhésion de la population mais un local d'exposition permet déjà aux citoyens de consulter une maquette évolutive et de donner leur avis. Des conférences y sont également tenues et le projet engage ses premières pistes opérationnelles, au niveau des transports. En effet, la circulation étant très fluide à Dunkerque, beaucoup de personnes utilisent leur voiture et nous voudrions revaloriser les transports en commun et favoriser les zones piétonnes. L'intelligence des élus doit permettre d'adopter un modèle adéquat et renouvelé pour chaque projet.

Laurence MINE

Gérard Ruelle, comment pilotez-vous l'ensemble des services sur un projet de développement durable en Champagne-Ardenne ?

Gérard RUELLE

Contrairement à une collectivité locale de base, la région est assez peu maître d'ouvrage direct. Lorsqu'elle l'est, que ce soit dans les lycées ou dans le transport ferroviaire, c'est assez facile à mettre en place. L'impulsion est interne mais la question de l'efficience se pose par la suite. Je taquine d'ailleurs mon directeur des transports sur ce point, puisque la fréquentation des TER est de 13 000 usagers par jour, sur une population totale d'un peu plus de 1 300 000 personnes. Nous avons néanmoins consacré à cette question 780 millions d'euros au cours de la mandature. Nous aurions pu également mener d'autres actions touchant le développement durable.

Au-delà de ce débat, nous avons mis en place le tri sélectif et utilisons du papier recyclé depuis très longtemps. Nous possédons aussi des véhicules fonctionnant au GNV et des vélos de service. Nous pouvons également nous montrer plus contraignants, en conditionnant par exemple les aides aux lycées au respect de l'aspect écologique. Nous avons alors la possibilité d'adopter une action directe, ce qui plus est délicat lorsque nous nous limitons à un rôle incitatif et à une stratégie d'accompagnement des collectivités, comme dans le cas des projets d'énergie éolienne. Nous éco-conditionnons les aides de la région dans de nombreux domaines aujourd'hui : cette utilisation du levier financier nous permet d'agir en plus des compétences, certes réduites, pour lesquelles la région est maître d'ouvrage.

Dominique FLAHAUT, chef du pôle énergie et qualité de l'air, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

A propos de Dunkerque, j'aurais aimé que vous approfondissiez votre propos, car le développement durable ne se limite pas à faire appel à un architecte catalan…

En Champagne-Ardenne, vous financez donc plus ce qui ne répond pas à vos conditions écologiques ? Comment est-ce géré ?

Gérard RUELLE

En effet, nous ne soutenons pas les opérations qui ne respectent pas les critères fixés par le Conseil régional en termes d'éco-conditionnalité, dans les domaines économique, agricole ou du soutien au territoire. Les collectivités étant confrontées à des contraintes financières, elles respectent rapidement ces critères de financement.

Dominique FLAHAUT

Si la démarche était aussi simple, toutes les régions feraient de l'éco-conditionnalité… Or, il est compliqué de convaincre les élus. Comment avez-vous fait concrètement ?

Laurence MINE

Ce qui vous étonne est que ce projet politique ne soit pas suivi partout, alors qu'il semble si partagé en Champagne-Ardenne…

Gérard RUELLE

Il va l'être encore davantage par nécessité puisque six élus du mouvement Europe Ecologie-Verts sont rentrés au Conseil régional en mars dernier. Or ils exigent bien plus que l'éco-conditionnalité et plaident pour une conversion écologique globale. Une autorisation de programme de mise en place d'un fonds carbone, d'un montant de deux millions d'euros, a d'ailleurs été inscrite dans le budget 2011.

En 2004, les mauvais résultats des Verts, engagés seuls, avaient fait disparaître la représentation écologique. Les élus se sont alors sentis obligés de montrer une sensibilité à ces sujets. Cette intégration des enjeux environnementaux n'avait alors causé aucun problème politique en Champagne-Ardenne.

Laurence MINE

L'idée de modernité associée au projet de développement durable de la Champagne-Ardenne n'est peut-être pas anodine dans ce consensus…

Gérard RUELLE

La cause a aussi été portée historiquement par l'interprofession du champagne, qui entend conserver une image très environnementaliste et tient beaucoup à son image de marque. Quoi qu'il en soit, les élus régionaux ne pourraient pas mener seuls ce projet.

Laurence MINE

Cornelia, comment les projets à Dunkerque sont-ils pris en compte au quotidien ?

Cornelia FINDEISEN

La situation n'est pas idyllique. Il est assez aisé de se fixer des objectifs de développement durable mais la mise en œuvre des projets reste complexe. Par exemple, le quartier du Grand Large devait devenir être un éco-quartier mais les objectifs sont parfois mis à mal lorsqu'ils sont confrontés la réalité. A ce titre, l'usager doit être placé au centre des projets et être consulté le plus en amont possible. A mon arrivée, j'ai également travaillé en interne sur l'épineux dossier des déplacements professionnels, et notamment sur la rationalisation du parc des véhicules de service, qui est désormais organisé en pool. Dans cet exemple, tout le monde concédait au départ que la situation devait changer mais cela s'est révélé extrêmement compliqué dans la pratique.

Laurence MINE

Gérard me rappelait également que le fait que l'Etat devienne de plus en plus demandeur en termes de développement durable aide les régions à imposer des règles aux autres collectivités…

Gérard RUELLE

Les services de l'Etat partagent nos vues et l'ADEME a d'ailleurs établi un partenariat très réussi avec le Conseil régional, qui met chaque année à disposition un fonds régional pour l'énergie et le climat. 98 % des dossiers sont portés conjointement par ces deux entités.

Laurence MINE

Le Plan Climat de Paris part du constat que la ville est menacée par le réchauffement climatique. Or, les acteurs les plus concernés ne sont pas des personnes publiques, et toute une concertation doit donc être mise en place. Quelles sont les grandes lignes de votre projet ?

Anne GED

Nous n'en sommes qu'au début mais nous disposons déjà d'une base assez solide. La concertation sur le Plan Climat a été un grand succès. A l'époque, à l'automne 2006 et au printemps 2007, huit thématiques ont été menées de front, avec quatre réunions, et des débats ont eu lieu dans chaque arrondissement. Un livre blanc de ce plan a été rédigé pour restituer la libre parole des Parisiens, ainsi que la « musique de fond » que l'on pouvait entendre lors des débats. Ce livre blanc a constitué un moment fondateur, sur lequel on revient fréquemment et qui permet de s'accorder sur notre vision globale.

Nous pouvons mener beaucoup d'actions autour du développement durable, mais nous risquons de ne pas être à la hauteur des enjeux globaux si nous ne gardons pas à l'esprit le thème du climat. Tous ces éléments, posés depuis 2006, dessinent une structure en avance mais qui doit encore être renforcée par l'Agence. Des ruptures majeures doivent être opérées d'ici 2020 et une révolution intellectuelle doit être engagée.

Dans mon conseil d'administration, cinq représentants des différents courants politiques de la municipalité travaillent avec des responsables d'EDF, de la CPCU, de la RATP, de Météo France, de l'association ARC qui représente les copropriétaires, et de la Fédération du Bâtiment. Les enjeux parcourant ce conseil d'administration sont donc très variables mais nous avons dix ans pour agir. Ainsi, il faut impérativement se concerter, quand bien même les intérêts d'EDF et de la CPCU sont fortement contradictoires. Nous n'avons pas de plan B, comme l'a fait remarquer Joe Spiegel, et nous devons donc trouver des pistes d'actions.

Si nous réussissons au sein de notre agence, nous espérons que les collectivités qui nous entourent pourront profiter de cette démarche. Il faut également conserver une certaine éthique de la responsabilité. Si quelqu'un a plus de légitimité pour porter une action, qu'il le fasse et nous l'accompagnerons. Voilà l'esprit que nous défendons au sein de notre agence, qui a été créée il y a seulement un mois et dont le dispositif reste fragile.

Laurence MINE

Le Grenelle n'est-il pas un excellent outil pour mobiliser tous les acteurs sur cette éthique de la responsabilité ?

Anne GED

Tout à fait, de nombreux signaux permettent de faire avancer le sujet, qu'ils viennent de la réglementation, de la concertation ou de campagnes menées. Toutes les idées s'offrant à nous sont bienvenues. Il est désormais rare que les personnes s'interrogent sur les raisons d'agir, ce qui traduit une avancée importante.

Laurence MINE

Ne perçois-tu pas de différences entre l'avant-Grenelle et aujourd'hui, où le problème se pose différemment car il constitue désormais une problématique collective qui s'impose à la transversalité des services ? Es-tu d'accord pour dire qu'il n'y a plus de problème de légitimité ?

Anne GED

Je partage ce point de vue et j'ai déjà postulé, dans le passé, que le directeur du développement durable disparaîtra au profit d'autres directeurs qui placeront cette thématique comme un fil conducteur des politiques à mener. Se pose alors le problème de l'accompagnement au changement dans les grandes organisations.

Gérard RUELLE

Pour conclure, je ne voudrais pas faire d'angélisme, et signaler que tout n'est pas simple.

Ces sujets sont aujourd'hui transpolitiques. Mes préoccupations sont aussi d'ordre financier et je dois analyser le retour sur investissement. La consommation d'énergie représente en moyenne 3,8 % des dépenses de fonctionnement d'une collectivité. Pour réduire la part de cette consommation énergétique, l'investissement est énorme et le gestionnaire va être davantage tenté de cibler des dépenses de personnel, plus visibles, qui représentent 50 % des charges de fonctionnement.

La mise aux normes du patrimoine privé me préoccupe beaucoup car la puissance publique va devoir accompagner de nombreuses personnes qui risquent d'être en situation de précarité énergétique.

Des difficultés organisationnelles se posent également au quotidien, comme dans le cas de l'utilisation des véhicules de service. La personne gérant le parc automobile doit, par exemple, prendre en compte la distance, pour que les véhicules fonctionnant au GNV fassent leur trajet complet au gaz et non une partie à l'essence. La question de l'intermodalité des transports nécessite également un travail très important de concertation des partenaires. Nous devons donc veiller à apporter des solutions adaptées dans nos territoires, autour d'un grand objectif commun.

Laurence MINE

Cornelia, dans une collectivité au projet ambitieux, quels sont les projets les plus encourageants ?

Cornelia FINDEISEN

Le problème, aujourd'hui, n'est pas de faire adhérer les personnes à nos projets, mais la confrontation aux carcans administratifs, qui ne nous permettent pas de mettre en place les formes de management les plus efficaces. Dans le cas de la Communauté urbaine de Dunkerque, les organisations sont extrêmement cloisonnées et le dialogue est rendu difficile par le grand nombre de sites. Beaucoup d'éléments doivent être révisés pour tendre vers des formes de management plus participatives, afin de davantage fédérer les acteurs.

Plus globalement, alors que le développement durable des territoires constitue l'enjeu majeur des collectivités, le Grenelle est très orienté sur son levier environnemental. Ce n'est pas une tare mais nous ne devons pas oublier les autres leviers. Par ailleurs, il consacre le rôle primordial qu'ont à jouer les entités locales. Beaucoup de collectivités n'ont cependant pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour mettre en places des politiques de développement durable mais celui-ci était attendu et indispensable. Il transpose d'ailleurs certaines obligations européennes.

Cependant, au vu réformes en cours sur la taxe professionnelle et sur les collectivités territoriales, les collectivités auront-elles, dans le futur, les leviers fiscaux, financiers et institutionnels pour faire face à leurs obligations en termes de développement durable ? Enfin, les auteurs de ces réformes n'ont-ils pas oublié qu'ils devaient justement - eux aussi - prendre en compte les obligations du Grenelle de l'Environnement ?

Laurence MINE

Merci à tous. Je vous invite à rester attentifs à la préparation du sommet « Rio +20 ». Pour que vous puissiez mener vos projets de développement durable, il est nécessaire que ce sujet reste d'actualité et apparaisse bien comme un projet global et non comme un projet français et partisan.

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél. 01.44.14.15.16
http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.com

Découvrez les dates et les prochains thèmes :
www.inet.cnfpt.fr

Une journée,
à Paris,
une fois par mois,
un thème de l'actualité territoriale...